



Agroéquipements : indicateurs toujours au vert

Le marché français des agroéquipements devrait clôturer l'année 2013 à 5,6 milliards d'euros (Mds), soit + 4% par rapport à 2012. Les perspectives pour 2014 sont également bonnes même si les industriels et les concessionnaires s'attendent à une légère baisse, avec un retour au niveau de 2012 (environ 5,4 Mds). Ces chiffres sortent d'une enquête réalisée en septembre et octobre par le Syndicat des industriels de l'agroéquipement (Axema) et le Syndicat national des entreprises de service et distribution du machinisme agricole (Sedima). La France se distingue en Europe. Ce sera le seul pays de l'Union européenne avec l'Espagne à afficher des résultats positifs en 2013. Les marchés européens seront globalement en baisse de 4% en 2013.

Pourtant, **Patrick Pérard**, président d'Axema, fait preuve d'un optimisme modéré pour les prochains mois : « on peut s'attendre à un léger recul d'activités, a-t-il indiqué le 30 octobre devant la presse. On avait dépassé

toutes les espérances ces deux dernières années ». Signe d'un possible essoufflement du marché, 42 % des industriels interrogés indiquent que leur délai de livraison est à la baisse (il fallait environ 6 semaines cet automne pour se faire livrer une machine). Autre conséquence : les stocks de matériels devraient augmenter en concession à la fois en neuf et en occasion. Le mois d'octobre a d'ailleurs été marqué par un léger infléchissement du rythme des immatriculations de tracteurs. 2 932 unités ont été immatriculées durant cette période, soit 5,17 % de moins que l'année précédente. Les volumes restent toutefois soutenus. Le cumul de l'année progresse de 9,77 % et le volume sur 12 mois roulant atteint les 37 080 unités, soit + 9,15 % par rapport à 2012.

La filière des agroéquipements aura l'occasion de revenir sur les perspectives de marché au cours de la prochaine convention nationale des agroéquipements qui se tiendra à Biarritz les 10 et 11 avril 2014.

Vient de paraître : La France doit agir

La France a trop longtemps différé les réformes. Elle n'a pas entrepris suffisamment d'efforts, pourtant indispensables, à son redressement. C'est le constat que dresse **Jean-Louis Beffa**, ancien président de la Compagnie de Saint-Gobain, dans un plaidoyer de 180 pages : « La France doit agir » publié au Seuil (17 Euros). Pour lui, François Hollande et son gouvernement doivent montrer aux français qu'ils ont choisi d'avancer dans 3 directions : le rétablissement du rôle de producteur alors que jusqu'ici la priorité a été donnée au consommateur ; faire passer l'intérêt des actifs avant celui des retraités et des fonctionnaires ; remettre l'entreprise au cœur des débats économiques, sociaux et environnementaux. Et tout particulièrement faire porter les

efforts sur l'acceptabilité sociale des techniques. Pour enfoncer le clou, il fait le postulat que les sociétés à métier mondial ont par-dessus tout besoin d'une base nationale, dont un environnement institutionnel favorable qui est de la responsabilité de l'Etat. Tout cela appuyé sur une culture du long terme, une culture du consensus et une culture de l'innovation. C'est ce que font la Corée du Sud, la Chine ou le Japon afin d'acquiescer un potentiel industriel et technologique qui leur permet de gagner des parts de marché à l'exportation et de prêter de l'argent... à leurs clients occidentaux. Autrement dit le monde à l'envers.

Jean-François Colomer

Agenda

- ☞ **14 au 16 janvier 2014 au parc des expositions d'Angers (49) :** Sival, le salon des matériels et techniques viticoles, horticoles, arboricoles et légumiers : www.sival-angers.com;
- ☞ **22 février au 2 mars 2014 à Paris-Porte de Versailles :** Salon international de l'agriculture (Sia) : www.salon-agriculture.com;
- ☞ **10 et 11 avril 2014 à Biarritz (64) :** 9e convention nationale des agroéquipements organisée par le Syndicat des industriels de l'agroéquipement (Axema) : www.axema.fr et le Syndicat national des entreprises de service et distribution du machinisme agricole (Sedima) : www.sedima.fr.

SITMAFGR liaison est publié

par la SITMAFGR

19, rue Jacques Bingen 75017 Paris

www.sitmafgr.com

Tél : 01 42 12 85 90 – Fax : 01 40 54 95 60

Directeur de la publication :

Jean-Claude Souty

Rédacteur en chef : Jean-Baptiste Pambrun

Dépôt légal : novembre/décembre 2013

« Tous droits de reproduction ou de traduction même partielle réservés »

Editorial

Nous avons pu être présents pour la première fois cette année au Sitevi, le 27 novembre, avec trois conférences (récolte des olives, économies d'énergie dans les serres, viticulture de précision).

Dans le droit fil de nos objectifs avec ce type de manifestation, nous avons pu faire connaître à notre public, de façon synthétique, les meilleures techniques disponibles à ce jour et présenter une vision scientifique et économique de ce que l'on peut raisonnablement prévoir à court et moyen terme dans chacun des domaines concernés.

On trouvera sur notre site les présentations en question et, dans notre prochain bulletin un résumé de ces interventions. A l'occasion de ce dernier numéro de 2013, je souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour l'année qui... va bientôt commencer!

**Jean-Claude Souty,
Président de la SITMAFGR**

Carnet

- **Francis Rol-Tanguy** a pris le 23 octobre 2013 la direction du cabinet du ministre de l'Ecologie, Philippe Martin. Il a succédé à Gilles Ricono, nommé conseiller en charge de l'aménagement du territoire au cabinet du Premier ministre. Francis Rol-Tanguy, ingénieur général des Ponts et Chaussées, avait déjà été directeur de cabinet (celui de Jean-Claude Gaysot au ministère des Transports de 1997 à 2000).
- **Jean Gaubert**, ancien député (Côtes d'Armor) et agriculteur de profession, a été nommé médiateur national de l'énergie, par arrêté interministériel du 19 novembre 2013, publié au Journal officiel du 22 novembre 2013. Il sera en charge de l'information des consommateurs d'électricité ou de gaz. Il sera également l'interlocuteur privilégié pour les litiges entre ces derniers et les fournisseurs d'énergie.
- **Catherine Geslain-Lanéelle**, directrice générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires au ministère de l'Agriculture a été nommée membre titulaire du conseil d'administration de l'Office national des forêts (ONF), en remplacement d'**Eric Allain** qui a pris la tête de FranceAgriMer.
- **Hervé Réby** a rejoint début septembre Case IH en tant que responsable de la communication. Il était auparavant chez Matra Manufacturing & Services en charge du marketing et de la communication.
- **Sandy Grégoire**, ex-responsable publicité dans le groupe CIP Médias, vient de créer sa propre structure de conseil en marketing et communication : Opopop'. Elle propose aux entreprises de matériel agricole et d'espaces verts des missions à la carte.

Ayez le réflexe de cliquer sur www.sitmafgr.com

Vous pourrez retrouver toute l'actualité (en images) de la SitmAfgr sur notre site. N'hésitez pas à faire part de vos suggestions (par exemple : quel sujet de conférence aimeriez-vous voir traiter?). Notre web master : **Pierre Laroche** (Filmagri) : contact@sitmafgr.com. Vous pouvez également flasher le QR Code (ci-dessus) pour connaître les activités de la SitmAfgr. Votre mobile doit être équipé d'un appareil photo et d'un logiciel de décodage approprié.

Ce bulletin est parrainé par Groupama

► Le drone ouvre de nouvelles perspectives en agriculture

Ses observations sont exploitées aujourd'hui pour estimer les besoins en azote des colzas et des blés. Demain, ce sera pour déterminer la qualité des levées ou établir des cartes d'infestations de mauvaises herbes.

Pour sa première assemblée générale, la toute jeune Fédération professionnelle des drones civils (FPDC) a fait salle comble, le 4 novembre, à l'Aéroclub de France. Venus de toute la France, plus d'une centaine d'opérateurs et constructeurs s'étaient donné rendez-vous pour ce qui pourrait être le début d'un nouveau chapitre de l'aéronautique. Infiniment moins chers que les avions, les hélicoptères ou les satellites, plus souples, plus réactifs, plus précis, moins bruyants, moins polluants aussi, l'avenir des drones semble garanti. Ces drôles d'appareils volants sans pilote (qu'ils soient guidés à distance – à vue, ou via des caméras embarquées –, ou pilotés par les algorithmes de leur intelligence artificielle) ont su s'éloigner du théâtre des combats pour investir notre vie quotidienne. De la cartographie à la surveillance, de la protection civile à l'agriculture, en passant par la culture et même le sport : leurs champs d'application sont vastes.

La France en pointe

« La France a raté le virage de la robotique industrielle et loupé dans les années 1990 celui des drones militaires. Aujourd'hui, on est à l'aube d'un nouveau cap : celui des drones civils », estime **Patrick Fabiani**, directeur de département à l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera) interrogé par le quotidien les Echos. Et, cette fois-ci, l'industrie française semble bien placée. « On peut se vanter en disant que la France est pour une fois en avance sur un marché à fort potentiel technologique », estime, toujours dans les Echos, **Frédéric Serre**, président du directoire de Delta Drone. Aujourd'hui, 20 constructeurs sont déjà homologués et 277 opérateurs autorisés.

L'Association internationale pour les systèmes de véhicules sans pilote (Auvsi) prévoit que l'intégration des drones aux Etats-Unis créera 70 000 emplois d'ici à 2015, plus 100 000 emplois d'ici à 2025, pour un chiffre d'affaires cumulé dépassant les 80 milliards de dollars. Pour la France, les chiffres sont moins précis. Chez Ateos, le cluster qui, à Pessac en Gironde, met en réseau jeunes entreprises, laboratoires et plus grands groupes, sous la houlette de Thales, on estime que le chiffre d'affaires du marché des petits drones sera multiplié par 50 au cours des prochaines années, et par 500 lorsqu'apparaîtront les drones civils de grande taille.

Différents outils existent depuis plusieurs années pour faire des analyses de biomasse en vue d'ajuster en particulier la fertilisation azotée. Certains outils s'utilisent à pied dans la culture, d'autres sont montés sur le tracteur ou sur l'outil. Enfin des photos satellites peuvent être utilisées à cet usage.

Vers une agriculture plus raisonnée

Aujourd'hui le drone appliqué à l'agriculture permet de réaliser une pesée de biomasse en survolant rapidement et au meilleur moment l'intégralité des parcelles. A l'opposé des drones utilisés en photo aérienne par exemple qui sont des multi moteurs permettant de faire du vol stationnaire, les drones utilisés en agriculture sont de type planeurs. Ils sont animés par un seul moteur électrique et leur autonomie est beaucoup plus importante. Ces drones peuvent voler à 150 m d'altitude et à plus de 30 km/h, ce qui leur procure un très bon rendement de chantier. Ils peuvent donc suivre plusieurs centaines d'hectares par jour.

Le drone Arinov, par exemple, est équipé de 4 caméras qui travaillent chacune dans un spectre différent. Elles permettent d'acquérir les données fournies par la lumière renvoyée par les plantes.

Cela permet de déduire leur besoins en azote, en tenant compte de la date de l'apport et de l'hétérogénéité des parcelles. Principalement utilisé aujourd'hui pour la modulation de l'azote sur le colza, le drone peut également mesurer le taux de chlorophylle ou la densité foliaire pour l'utilisation sur blé.

Une mise en œuvre facile

La mise en œuvre est simple. On insère dans le drone les contours de la parcelle avec leurs coordonnées GPS par une simple prise USB. Le drone parcourt ensuite tout seul sans intervention manuelle l'intégralité de la parcelle de façon systématique et régulière. L'agriculteur va recevoir ses données sur un support informatique et va pouvoir les rentrer directement dans son appareil d'épandage ou de traitement qui va moduler les apports.

L'intérêt principal du drone par rapport à un outil à main ou monté sur une machine est son rendement. Par rapport au satellite, il s'affranchit de la contrainte des nuages et peut être mis en œuvre au moment le plus propice compte-tenu du stade de la culture à étudier. Compte-tenu de la précision du drone, de nouvelles pistes d'utilisation sont à l'étude : par exemple le comptage des pieds pour déterminer la qualité des levées ou l'établissement de cartes d'infestations de mauvaises herbes.

Pierre Laroche et Jean-Baptiste Pambrun

► Agritechnica bat son record de fréquentation

Le salon Agritechnica, qui se tenait à Hanovre (Allemagne) du 10 au 16 novembre 2013, a refermé ses portes sur un chiffre record de fréquentation. Le salon a enregistré 450 000 visiteurs dont 112 000 venant de l'étranger, un résultat record. Cela correspond à une hausse de près de +7% par rapport à l'édition 2011. La société DLG, en charge de l'organisation, a souligné les perspectives positives du secteur et la propension des professionnels à investir. « Notre

industrie du machinisme va encore afficher cette année une croissance de 7% pour atteindre un chiffre d'affaires de près de 8,2 milliards d'euros », a expliqué **Bernd Scherer**, gérant du VDMA (association allemande des constructeurs de machines) lors de la conférence d'ouverture d'Agritechnica.

La prochaine édition d'Agritechnica est d'ores et déjà programmée du 10 au 14 novembre 2015 au parc d'exposition de Hanovre.

► Plan de performance énergétique : les régions prennent le relais

Lancé en février 2009, le plan de performance énergétique (PPE), qui vise à accompagner la transition énergétique des exploitations agricoles, sera désormais géré par les régions dans le cadre de la nouvelle programmation de la politique sur le développement rural 2014-2020 et du transfert à ces collectivités de la gestion des crédits Feader. « On a un travail pédagogique à faire auprès des régions », reconnaît **Aurélien Million**, chef du bureau de la biomasse et de l'énergie au ministère de l'Agriculture. Près de 10 000 diagnostics énergétiques avaient été réalisés par des exploitants agricoles fin 2011, selon un rapport publié au mois de juillet par le Conseil général de l'alimenta-

tion, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAER). Pour 2014 et les années suivantes, les objectifs liés à l'efficacité énergétique, au développement des énergies renouvelables et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre seront plus que jamais d'actualité, que ce soit dans le cadre des schémas régionaux Air-Climat-Energie, de la lutte contre le changement climatique ou des objectifs européens en la matière. « Les directives européennes relatives, d'une part, à la taxation des produits énergétiques et, d'autre part, à l'efficacité énergétique, auront une influence », souligne le CGAER.

► Un plan d'actions pour la filière forêt-bois

Le 17 octobre, **Stéphane Le Foll**, ministre de l'Agriculture, **Arnaud Montebourg**, ministre du Redressement productif et **Cécile Duflot**, ministre du Logement, ont annoncé la mise en place d'un plan national d'actions pour la filière forêt-bois pour tenter de rattraper le retard pris par la France, non seulement dans l'exploitation de ses forêts mais dans la construction en bois. Les quatre axes stratégiques de ce plan consistent à mettre en place des financements, à effectuer des changements structurels (notamment réglementaires et normatifs), à mobiliser des leviers comme la formation et à lancer une dynamique de filière en créant au sein du Conseil national de l'Industrie un comité stratégique de la filière bois, chargé d'élaborer un contrat de filière et des propositions de mesures en lien avec les régions. Les acteurs professionnels scrutaient tout particulièrement la partie financière. Un Fonds stratégique de la forêt et du bois sera institué par la « loi pour l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt » et par la prochaine loi de finances. Il sera alimenté par la part de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti sur les

bois et forêts (centimes forestiers), par des crédits du programme budgétaire « forêt », et les compensations financières pour changement d'affectation des sols en cas de défrichement.

Ce fonds financera des actions de recherche et d'innovation et l'amélioration de l'accès aux massifs. Côté prêts, BPI France va nommer un référent pour chaque secteur industriel, offrant une porte d'entrée unique pour les entreprises de la filière et une expertise sectorielle. BPI France va aussi lancer un nouveau Fonds bois qui investira en capital dans des sociétés. Ce fonds commun de placement à risques (FCPR) sectoriel remplacera celui de 20 millions d'euros créé en 2009. Son montant sera doublé et il aura un périmètre d'intervention plus large.

La France, troisième pays forestier de l'Union européenne, exporte des grumes et importe massivement des produits transformés à base de bois. En aval, elle est aussi très en retard par rapport à l'Autriche, l'Allemagne, la Scandinavie et même la Grande-Bretagne sur la construction de bâtiments en bois.